

Séminaire Equipe *Dynamiques sociales et politiques de la vie privée*
Vendredi 19 mai 2017
10-13h / ISH

**Régimes de soin: la tutelle islamique (*kafala*)
et l'adoption transnationale des orphelins musulmans**

Cette communication se propose d'examiner la transposition de la tutelle islamique (*kafala* en arabe) des enfants abandonnés nés en Algérie et au Maroc et élevés par des citoyens français (souvent d'origine maghrébine). L'existence des familles formées par *kafala* entraîne en pratique une confrontation juridique des conceptions de la famille et de la possibilité d'une parenté non-biologique et même non-matrimoniale des enfants nés dans les pays qui prohibent l'adoption (*tabanni* en arabe). Le parent *kafil* qu'il soit au Maroc, en Algérie, ou à l'étranger assume la délégation d'autorité parentale afin d'assurer la protection, la satisfaction des besoins, et l'éducation de l'enfant *makfoul* jusqu'à l'âge adulte, une obligation de soin qui n'entraîne ni droits de filiation ni succession. Bien que de nombreux parents *kafils* considèrent leurs charges comme leurs propres enfants, en France, ces familles *de facto* sont mis en question par les institutions et les législations limitant leur accès au statut de famille *de jure*. Au distinction des autres pays européens qui ressoudent les conflits de droit international privé en privilégiant ou le droit des parents en tant que citoyens ou le droit applicable dans le lieu de résidence (par exemple, la Belgique), la France insiste sur l'application ('le respect') du droit personnel d'origine de ces enfants, et donc la prohibition de l'adoption. Au final, cette interdiction contourne certains parents en poursuivant la nationalité française pour leur enfant après des années de résidence en France et ensuite l'adoption. Mais les enjeux liés à la pratique de cette institution sur le territoire français ne se limitent pas au pays, et implique plutôt les organisations internationales tel l'ONU et la Cour Européen des Droits de l'Homme, les conventions bilatérales entre la France et les pays du Maghreb, et les concepts répandus -- mais vagues -- tel l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie privée, et même la famille, tout court. L'approche qualitative et anthropologique de ce projet de recherche prend en considération le vécu de ces familles aux marges de la parenté, les besoins des enfants adoptés aux services sociaux et psychologiques suite à l'abandon maternel, et les acteurs sociaux, les documents, les législations, et les idéologies qu'ils rencontrent au long de leurs efforts de solidifier et légitimer leur vie familiale. Il s'agit d'une question sociale brûlante dans la mesure où la France est confrontée aux difficultés juridiques que posent ses familles musulmanes transnationales, dans un contexte où les parents candidats se tournent de plus en plus vers l'Afrique du Nord, face au déclin des possibilités d'adoption nationale ou internationale.

Katherine E. Hoffman

Professeure agrégée, Département d'anthropologie, Northwestern University, Etats-Unis

Fellow 2016-2017, Institut d'études avancées (le Collegium) de Lyon

khoffman@northwestern.edu

Katherine E. Hoffman est anthropologue et Professeure agrégée à Northwestern University (Evanston, IL, USA). Elle s'est spécialisée dans la relation entre l'ethnicité, le droit, l'histoire, la politique économique et l'expressivité culturelle. Sa recherche examine ce lien étroit principalement en Afrique du Nord et en France de la fin du XIX^e siècle à nos jours, en particulier dans la mesure où il a été imprégné par les déclinaisons du colonialisme français, de l'anti-impérialisme, du nationalisme et du post-nationalisme. Elle est l'auteure du livre ethnographique *We Share Walls: Language, Land and Gender in Berber Morocco* (2008, Wiley-Blackwell), et la co-rédactrice (avec l'historienne Susan Gilson Miller) de l'œuvre interdisciplinaire, *Berbers and Others: Beyond Tribe and Nation in the Maghrib* (2010, Indiana University Press). Un troisième livre en cours de préparation, *Mirror of the Soul: Law, Islam and Language in French Native Policy of Morocco (1912-1956)*, examine le droit coutumier berbère et le

droit islamique appliqué dans les tribunaux établi sous le Protectorat français au Maroc, et utilisé surtout par les femmes. Son dernier terrain de travail en Afrique du Nord, dans le cadre du projet *Les réfugiés de la révolution*, est situé en Tunisie méridionale et en Lybie occidentale au moment des soulèvements du « Printemps arabe ». Il s'intéresse au rôle de l'ethnicité amazigh (berbère) dans l'intégration dans le pays de premier asile de populations déplacées par la violence politique, ainsi qu'à la manière dont l'identité ethnique transnationale peut faciliter l'assimilation des réfugiés dans les pays du Sud.